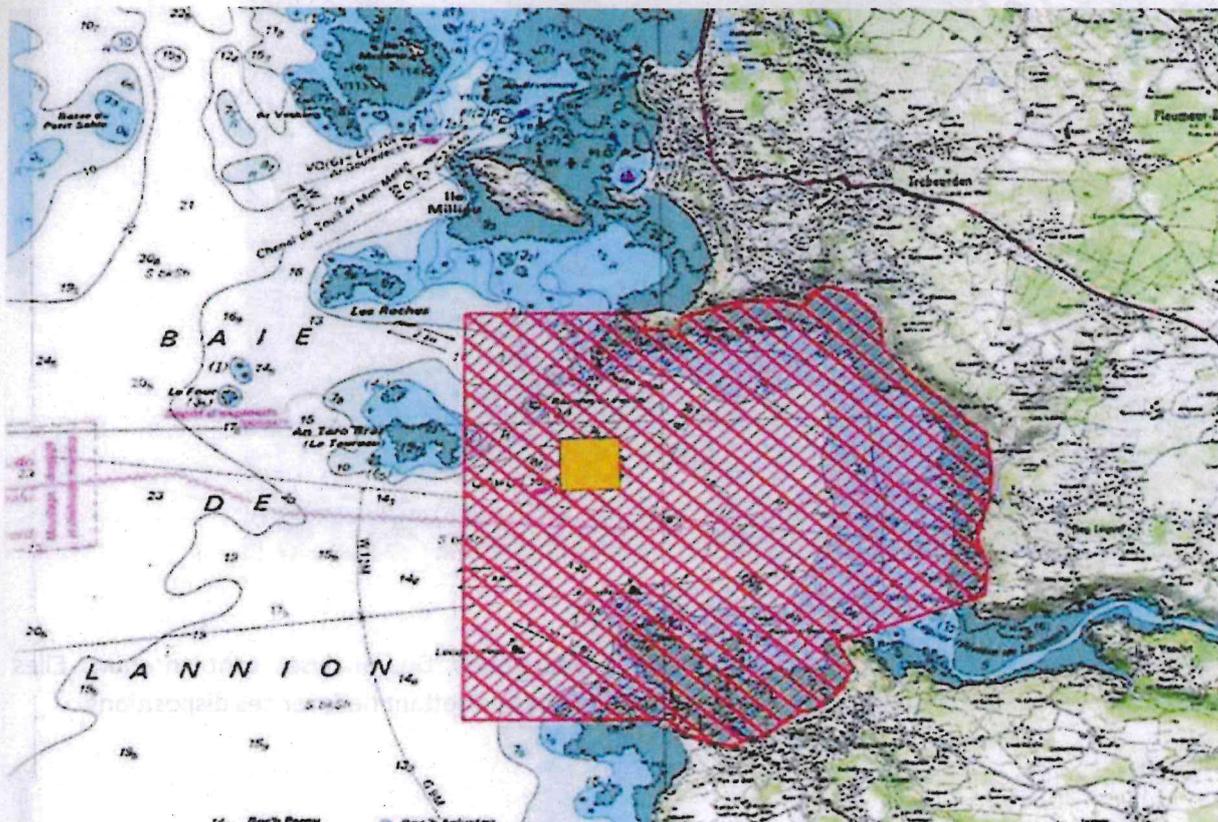


## Lannion. La pêche à pied interdite dans la baie

Après des analyses sur des coquillages de la Baie de Lannion, la Préfecture des Côtes d'Armor interdit par mesure de précaution la pêche à pied de loisir dans la zone concernée.

La pêche de loisir interdite en baie de Lannion. (Archives Le Trégor)

Dans un communiqué, la Préfecture des Côtes d'Armor explique qu'une alerte préventive faisant suite aux fortes pluies des 20 et 21 juin dernier, a conduit à des analyses sur des coquillages de la baie de Lannion.



Pour autant, les mesures ne dépassent pas le seuil qui conduirait à la fermeture sanitaire de zone conchylicole. Les professionnels devront tout de même s'assurer de la purification avant la mise sur le marché des produits concernés.

Par précaution, la pêche à pied de loisir pour tous les coquillages est interdite dans la baie de Lannion : un retour à la normal est prévu lorsque les résultats d'analyses seront plus rassurants.

## Lannion. La pêche des coquillages interdite dans la baie - Par Christophe Ganne - Publié le 22 Sep 2023

Depuis le 21 septembre, la pêche et la commercialisation des coquillages est interdite par la préfecture dans la baie de Lannion pour des raisons sanitaires.

Les résultats sont mauvais : ils dépassent le seuil de contamination en Escherichia Coli, (une bactérie pouvant causer des infections intestinales), sur les coquillages bivalves non fouisseurs (comprenez les huîtres, les moules...).

La pêche aux coquillages est interdite dans toute la baie de Lannion.

Depuis le 21 septembre, un arrêté préfectoral interdit la pêche, la récolte, le stockage et la commercialisation des coquillages de la baie de Lannion pour des motifs sanitaires.

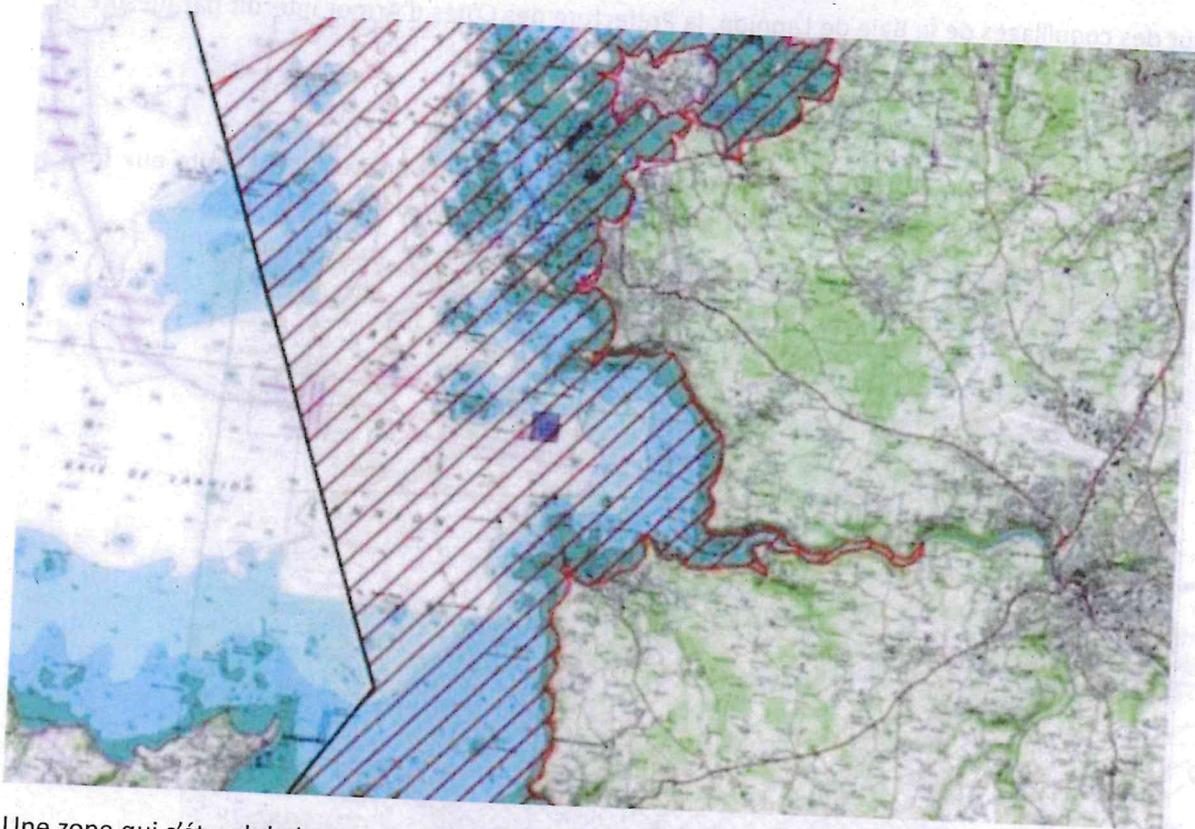
### Des analyses le 18 septembre

À la suite des analyses effectuées sur des moules prélevées le 18 septembre 2023 dans la baie de Lannion, faisant état de la présence de toxines lipophiles responsables de troubles gastro-intestinaux.

### Le retrait du marché des coquillages

L'arrêté demande le retrait du marché des coquillages issus de cette zone depuis le 18 septembre.

L'utilisation de l'eau de mer en provenance de la zone fait l'objet de restrictions. La pêche à pied de loisir est interdite dans toute la zone.



Une zone qui s'étend de la pointe de Plestin jusqu'à Trégastel

Ces mesures visent à assurer la protection de la santé des consommateurs. Des analyses sont en cours. Elles permettront d'apprécier le retour à des conditions sanitaires satisfaisantes permettant de lever ces dispositions.